



Codes de déontologie et normes de pratique

Objet :

- fournir de l'information de base aux participants du Symposium national 2009 au sujet d'une compilation actuellement en cours et portant sur les codes de déontologie et les normes de pratique
- déterminer le point de référence des codes de déontologie actuellement en usage chez les professionnels et les organismes œuvrant dans le domaine du counseling au Canada
- déterminer le point de référence des normes de pratique actuellement en usage chez les professionnels et les organismes œuvrant dans le domaine du counseling au Canada
- rendre plus clair pour les participants le lien entre les codes de déontologie et les normes de pratique, qui constituent le fondement d'une norme nationale sur la qualité des soins (protection du public) dans la perspective d'une mobilité de la main-d'œuvre
- fournir aux participants un bref aperçu de l'information susceptible de faciliter la mobilité à l'échelle nationale de la main-d'œuvre dans le domaine des professions liées au counseling

Conclusions:

Les conclusions de l'exercice sont fondées sur l'hypothèse selon laquelle tous les codes de déontologie et les normes de pratique constituent des documents crédibles qui ont résisté à l'épreuve du temps dans le cadre de leur utilisation au sein de l'ordre professionnel et dans le contexte pour lesquels ils ont été conçus. Par conséquent, il faut éviter d'interpréter les conclusions comme étant la hiérarchisation des normes ou une sorte de jugement porté sur un code ou une norme en particulier qui figure ou non dans le document.

Neuf codes de déontologie ont été passés en revue

- De façon générale, tous étaient centrés sur la protection du public. Les différences n'étaient observables que dans certains domaines précis. La plupart des différences observées sont attribuables à la forme spécialisée de thérapie ou d'intervention qu'offrent les membres de l'Association au public.
- Les codes de déontologie de l'Association de musicothérapie du Canada, de la Société canadienne de psychologie et de l'Association canadienne de counseling et psychothérapie sont ceux qui ont le plus de points en commun. Suivaient de près ceux du Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière, de l'American Association for Marriage and Family Therapy et de l'Association canadienne pour la pratique et l'éducation pastorales.
- Pour leur part, les codes de déontologie de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario ainsi que de l'Association canadienne de counseling et psychothérapie présentaient une orientation différente de celle de tous les autres codes de déontologie.
- Les différences particulières relevées dans les codes de déontologie concernaient les domaines suivants :
 - L'évaluation et les tests
 - La recherche et les publications
 - L'enseignement, la formation et la supervision des conseillers
- Au nombre des différences particulièrement notables entre les codes de déontologie, citons les modalités d'utilisation d'un ordinateur et de prestation des services fournis par voie électronique.
- On nota des points de convergence précis dans les domaines suivants :
 - La responsabilité professionnelle

- La consultation et la pratique privée
- La relation de counseling

Cinq ensembles de normes de pratique ont été passés en revue

- De façon générale, la plupart étaient centrées sur la protection du public. Les différences n'étaient observables que dans certains domaines précis. La plupart des différences observées sont attribuables à la forme spécialisée de thérapie ou d'intervention qu'offrent les membres de l'Association au public.
- Les normes de pratique de la Société canadienne de psychologie et de l'Association canadienne de counseling et psychothérapie convergent dans presque tous les domaines.
- Dans toutes les normes de pratique passées en revue, les différences particulières étaient observables dans les domaines suivants :
 - L'étendue des responsabilités professionnelles
 - L'exactitude de la publicité
 - Le consentement éclairé et le recrutement des participants à des recherches
- Dans toutes les normes de pratique passées en revue, les points précis de convergence étaient observables dans les domaines suivants :
 - La relation de counseling
 - La consultation et la pratique privée
 - L'évaluation et les tests
 - Le développement personnel et la conscience de soi
- Bon nombre des différences observables entre les codes de déontologie deviennent moins évidentes à la lumière des normes de pratique. En effet, certaines associations ont divisé la déontologie et les normes, tandis que d'autres ont choisi de fusionner les deux documents. C'est en combinant les codes de déontologie et les normes de pratique que l'on observe le plus de convergence dans l'ensemble des associations.

Discussion :

- Les codes de déontologie et les normes de pratique sont évolutifs et se développent en fonction du contexte, de l'histoire mondiale et des changements sociétaux (p. ex. le counseling par Internet), ainsi que des orientations théoriques ou des points de vue mondiaux des différents organismes de counseling.
- Les codes de déontologie et les normes de pratique actuels ne sont qu'un reflet de la conjoncture présente. Il faudra poursuivre la recherche et réviser en permanence les codes de déontologie et les normes de pratique si l'on veut s'assurer qu'ils protègent adéquatement le public.
- Le counseling est une profession qui recoupe de nombreux ministères fédéraux et provinciaux comme ceux de la santé, de l'éducation, des services sociaux, de la justice et des anciens combattants.
- Les professionnels du counseling doivent pouvoir profiter d'un environnement structuré leur permettant d'acquérir et d'appliquer les connaissances relatives aux codes de déontologie et aux normes de pratique conçus pour assurer un service adéquat à la clientèle.
- On peut utiliser les codes de déontologie et les normes de pratique pour définir un point de référence quant aux attentes fondamentales à l'égard des professions du domaine du counseling.
- Il existe de fortes similitudes entre les codes de déontologie et les normes de pratique
- L'interprétation des données et les conclusions qu'on en tire ne figurent pas dans la présente étude

- Il y a un lien entre le professionnalisme des conseillers, la mobilité de la main-d'œuvre et l'énonciation d'un code de déontologie et d'une norme de pratique en ce qui a trait à la protection du public.
- Il semble y avoir lieu d'instaurer une norme de pratique nationale qui dépasse les compétences territoriales, compte tenu de l'accès aux professionnels et de la mobilité des populations (comme dans le cas du recours à la télésanté, aux équipes d'intervention en situations critiques), et qui permette d'englober les juridictions fédérales, provinciales et territoriales.
- En concevant un code de déontologie et une norme de pratique à l'échelle nationale d'après les points de convergence relevés dans les secteurs de spécialité, on dispose d'un outil valable pour jeter les bases de codes de déontologie et/ou d'une norme de pratique utilisables sous les juridictions provinciales et territoriales pour créer une norme sur la qualité des soins capable de garantir la protection du public.

Voici un tableau qui illustre les points de convergence entre les diverses associations étudiées lorsqu'on combine leurs codes de déontologie et leurs normes de pratique. Comme référentiel, nous avons utilisé les domaines qui figurent dans le code de déontologie et les normes de pratique en vigueur à l'Association canadienne de counseling et psychothérapie.

Convergences des codes de déontologie et des normes de pratique

Légende : codes de déont. ≥75% convergents codes de déont. ≤75% convergents

ASS. CAN. COUNSEL ET PSYCHOTHÉRAPIE	ASSOC. CAN. DE MUSICO-THÉRAPIE	CDN PROFL COUNSEL-LORS ASSOC.	ONTARIO ART THERAPY ASSOC.	ORDRE DES TRAVAIL-LEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO	SOCIÉTÉ CANADIEN-NE DE PSYCHOLOGIE.	AMERICAN ASSOC. FOR MARRIAGE & FAMILY THERAPY (utilisation par les divisions canadiennes)	ASSOCIATION CANADIEN-NE POUR LA PRATIQUE ET L'ÉDUCATION PASTORALES	GUIDE CANADIEN DES COMPÉTENCES POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE
Responsabilité générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Respect des droits	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limites de compétence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Supervision et consultation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Présentation des qualifications professionnelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Responsabilité à l'égard des conseillers et autres professionnels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Comportement contraire à la déontologie chez	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ASS. CAN. COUNSEL. ET PSYCHOTHÉRAPIE	ASSOC. CAN. DE MUSICO- THÉRAPIE	CDN PROFL COUNSEL- LORS ASSOC.	ONTARIO ART THERAPY ASSOC.	ORDRE DES TRAVAIL- LEURS SOCIAUX ET DES TECHNI- CIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L'ONTARIO	SOCIÉTÉ CANADIEN -NE DE PSYCHO- LOGIE.	AMERICAN ASSOC. FOR MARRIAGE & FAMILY THERAPY (utilisation par les divisions canadiennes)	ASSOCIA- TION CANADIEN -NE POUR LA PRATIQUE ET L'ÉDUCA- TION PASTO- RALES	GUIDE CANADIEN DES COMPÉTEN- CES POUR LES PROFES- SIONNELS EN DÉVELOP- PEMENT DE CARRIÈRE
d'autres conseillers								
Responsabilité à l'égard des clients								
Harcèlement sexuel								
Conscience de la diversité								
Prolongement des responsabilités en matière déontologique								
Responsabilité première								
Confidentialité								
Devoir de prévenir								
Enfants et personnes aux capacités réduites								
Tenue des dossiers								
Accès aux dossiers								
Dualité des rôles								

POINTS À CONSIDÉRER PAR LES PARTICIPANTS :

1. En quoi un code de déontologie et une norme de pratique à l'échelle nationale permettraient-ils de contraindre ou de faciliter la mobilité des conseillers dans l'ensemble du Canada?
2. De quelle façon les collègues provinciaux et territoriaux chargés de former les conseillers peuvent-ils s'assurer que les candidats ont acquis une connaissance adéquate des codes de déontologie et des normes de pratique?
3. Quels seraient les effets sur la protection du public de l'adoption, à l'échelle nationale, d'un code de déontologie et d'une norme de pratique dont les éléments resteraient constants, seraient rehaussés ou abaissés (par rapport aux points de référence actuellement disponibles)?

Références :

- American Association for Marriage and Family Therapy. (2001). *AAMFT Code of Ethics*. Retrieved August 04, 2009 from http://www.aamft.org/resources/LRM_Plan/Ethics/ethicscode2001.asp.
- Canadian Association for Music Therapy. (2002). *Code of Ethics*. Wilfred Laurier University: Waterloo, ON.
- Canadian Association of Pastoral Practice and Education. (February, 2009). *CAPPE/ACPEP Code of ethics for chaplains, pastoral counselors, pastors, pastoral educators and students*. Retrieved August 04, 2009 from http://www.acpep.org/resources/code_of_ethics/code%202009.DOC.
- Canadian Professional Counsellors Association. (1998). *Code of Ethics*. Retrieved July 10, 2009 from <http://www.cpcarpc.ca/content/blogcategory/55/98/>.
- Canadian Psychological Association. (2001). *Practice guidelines for providers of psychological services*. Author: Ottawa, ON.
- Canadian Standards and Guidelines for Career Development Subcommittee. (2004). *Canadian Standards and Guidelines for Career Development Practitioners: Code of Ethics*. Retrieved August 11, 2009 from http://www.career-dev-guidelines.org/career_dev/CD/English/WordFile/9.doc
- Ontario Art Therapy Association. (May, 2003). *Standards of Practice and Conduct*. Author: London, ON.
- Ontario College of Social Workers. (July, 2009). *Code of ethics and standards of practice handbook*. Retrieved August 04, 2009 from http://www.ocswsw.org/sections/pdf/Standards_of_Practice_Final.pdf